

# **Critères d'agrément des services pour le DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires**

(document national du 6/03,  
validé par le CNU et l'ensemble des enseignants de pathologie cardio-vasculaire)

## **1- Structure du service**

Les services demandant l'agrément pour la cardiologie et les maladies vasculaires doivent

- S'intituler Service de Cardiologie (+/- Pathologie Vasculaire)
- Comporter dans leur structure
  - un secteur d'hospitalisation,
  - un secteur de consultation et
  - une unité de soins intensifs cardiologiques

## **2- Equipement du service**

Au sein du plateau technique de l'hôpital doivent se trouver au moins les explorations non invasives que sont

- L'échographie Doppler cardiaque et vasculaire
- Les épreuves d'effort,
- L'enregistrement et la lecture des Holters ECG
- Le Monitoring Ambulatoire de la Pression Artérielle (MAPA)

## **3-Encadrement des DES**

L'encadrement sous entend

- La présence au sein du service d'au minimum trois médecins cardiologues plein temps (hospitaliers ou hospitalo-universitaires) assurant une visite pédagogique au moins une fois par semaine dans chacun des secteurs d'hospitalisation où se trouve un DES.
- La présence d'un médecin cardiologue plein temps sur place dans le service jusqu'à 18 h 30 sauf les Week end et jours fériés.
- La possibilité pour les internes de joindre 24 h sur 24 un médecin cardiologue hospitalier (ou hospitalo-universitaire) plein temps.
- Une réunion hebdomadaire au cours de laquelle sont présentés des dossiers de patients du service.

## **4- Formation théorique**

- Le service doit permettre l'accès à l'interne d'assister à une réunion bibliographique ainsi qu'à une conférence thématique chaque mois.
- Le service doit permettre à l'interne d'assister aux enseignements obligatoires, définis par le coordonnateur
- La formation en échocardiographie faisant partie intégrante de la formation en cardiologie générale, le service doit garantir un accès effectif à cette technique.